

Un héritage tant convoité.

Il y a bien longtemps au moulin de l'Etang Laveau près de Villiers-en-Morvan, un meunier avait trois fils et une fille. L'eau du ruisseau des Pâtures alimentait le petit moulin qui faisait vivre toute la famille.

Mais un jour d'hiver, l'homme annonce à ces fils qu'il est temps, l'âge venant de transmettre l'héritage. Pour connaître leur sincérité, leur loyauté et léguer les meules, le bonhomme prépare en secret une boisson de son acabit. Du miel, du citron et de l'eau de mer.

Après de la cheminée, il leur demande de se rendre chez la plus vieille femme des Granges de Montmorin, que ladite femme goûte le breuvage, qu'elle puisse répondre à chacun d'eux à une seule et même question : *La boisson sera-t-elle sucrée, acide ou salée ?*

A sa fille cadette, il ne dit rien.

Le jour même malgré la rigueur du pays, les trois fils se rendent au lieu-dit. Pendant que ces deux frères demeurent au jardin de l'ancêtre, le benjamin questionne :

« Révérende, cette boisson vous semble-t-elle sucrée, acide ou salée ?

- *Sais-tu, jeune insouciant qu'il y a bien longtemps que j'ai perdu le goût des aliments et même celui de vivre ? »*

Sans réponse, le jeune quitte la chaumière. Entre le puîné qui pose la même question et obtient – bien sûr – la même réponse. Idem pour l'aîné.

Sur le chemin de retour, le benjamin s'empporte :

« La vieille sorcière m'a dit que la boisson est sucrée.

- *Faux, elle m'a affirmé que la boisson est amère, rétorque le puîné espérant lui aussi l'héritage.*
- *Vous n'êtes que de fieffés menteur. Elle m'a juré au Grand Dieu que la boisson est acide »* enchéri l'aîné convoitant le moulin, les dépendances, les chenaux et l'âne.

Arrivé au moulin devant le père, chacun campe sur ses positions espérant la fortune familiale. Devant ces faits, le père connaissant la vérité, décide de léguer l'héritage... à sa fille.

C'est ainsi que Jeanne par cupidité et avidité de ses frères devint la première meunière du Morvan